

# Rapport de transparence

30 septembre 2025

# Table des matières

Table des matières	2
Introduction	4
Historique	5
Actionnariat	6
Réseau	7
Structure de gouvernance	7
Système de contrôle de qualité interne	8
Contrôle de qualité externe	8
Mandats de commissaire auprès d'entités d'intérêt public	9
Pratique d'indépendance	10
Formation permanente	10
Information financière	11
Bases de la rémunération des actionnaires	11

F.C.G devient

# SINIO

**Ce n'est ni un rachat, ni une fusion : la société, le board, les équipes et l'expertise restent inchangés.**

Ce qui évolue, c'est la marque, pour mieux refléter notre approche plus humaine, fondée sur l'écoute et l'empathie, parce que les chiffres comptent, mais avec vous, ils prennent tout leur sens.

# Introduction

En application de l'article 15 de la loi du 22 juillet 1953 créant un Institut des Réviseurs d'Entreprises et organisant la supervision publique de la profession de Réviseur d'Entreprises, coordonnée le 30 avril 2007, les Réviseurs d'Entreprises personnes physiques et cabinets de révision qui procèdent au contrôle légal des comptes annuels statutaires ou des comptes consolidés d'entités d'intérêts public doivent publier sur leur site internet dans les trois mois suivant la fin de chaque exercice comptable, un rapport annuel de transparence.

Par entités d'intérêt public, il faut entendre : les sociétés cotées au sens de l'article 1 :11 du Code des Sociétés et des Associations, les établissements de crédit au sens de l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 22 mars 1993 relative au statut et au contrôle des établissements de crédit et les entreprises d'assurance au sens de l'article 2 de la loi du 9 juillet 1975 concernant le contrôle des entreprises d'assurance.

Conformément aux dispositions légales précitées, nous établissons le présent rapport sur base de la dernière clôture de la situation comptable au 30 septembre 2025 du cabinet de révision. La structure de ce rapport suit la structure de l'article 15, § 2 précité de la loi du 22 juillet 1953.


Ce rapport de transparence est établi au nom de la SRL « SINIO », anciennement « F.C.G. Réviseurs d'Entreprises », dont le siège social est situé rue de Jausse, n° 49 à 5100 Naninne.

## Contact

A : Rue de Jausse 49  
BE-5100 Naninne

T : +32 81 30 22 42

@ : [namur@sinio.be](mailto:namur@sinio.be)

 [www.sinio.be](http://www.sinio.be)

## Historique

La société de Réviseurs « SINIO » est une société à responsabilité limitée.

Elle a été constituée, sous la forme d'une société civile sous forme de société coopérative à responsabilité limitée, dénommée « Fallon, Chainiaux, Cludts, Garny & Cie », le 23 décembre 1991, par acte de Maître Caroline REMON, Notaire à Jambes.

Ses statuts ont été modifiés à trois reprises :

- le 23 janvier 2004 par acte de Maître Jean-Paul Declairfayt, Notaire à Assesse (conversion de l'ancien capital en euros, adaptation des statuts) ;
- le 24 octobre 2013 par acte de Maître Antoine Declairfayt, Notaire à Assesse (modification de la dénomination en « F.C.G. Réviseurs d'Entreprises) ;
- le 19 décembre 2023 (adaptation des statuts au nouveau CSA et changement de la forme juridique en SRL, par acte de Maître Antoine Declairfayt) ;
- le 23 mars 2026 par acte de Maître Antoine Declairfayt, Notaire à Assesse (modification de la dénomination en « SINIO »).

La société est inscrite au registre des personnes morales de Namur, sous le numéro 0446.111.908.

Elle est enregistrée depuis l'année 1992 auprès de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises sur la liste des personnes morales, sous le numéro B00164.

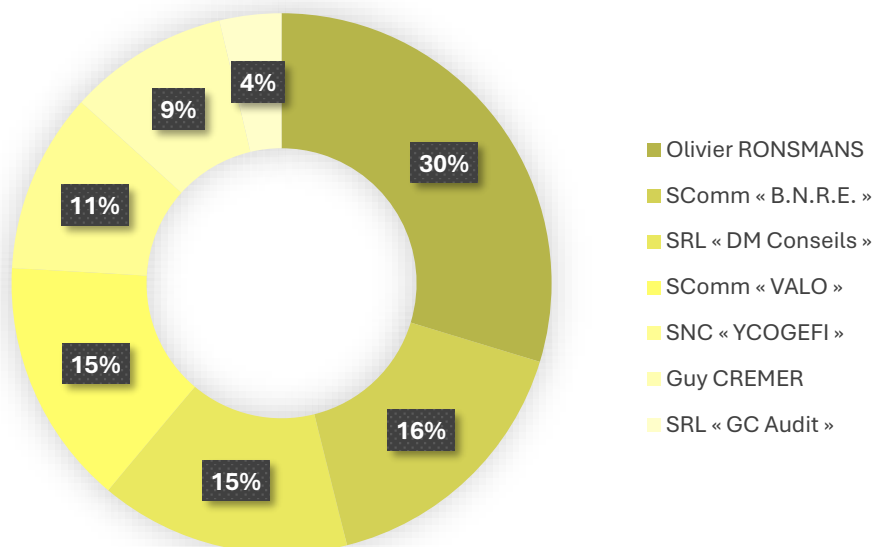
# SINIO

Des chiffres  
et vous !

# Actionnariat

Olivier RONSMANS	297
SComm « B.N.R.E. » (0678.881.422)	164
SRL « DM Conseils » (0808.958.521)	150
SComm « VALO » (0683.775.566)	148
SNC « YCOGEFI » (0651.587.602)	108
Guy CREMER	96
SRL « GC Audit » (0766.266.445)	37

1.000  
actions



## Réseau

Depuis l'exercice 2016-2017, le cabinet fait partie du réseau « Prime Global ». Prime Global est l'un des cinq plus grands « réseaux » de professionnels du chiffre indépendants. Ce réseau mondial en pleine croissance se décline en quatre régions autonomes (Amérique du Nord, Europe/Moyen-Orient/Afrique, Asie/Pacifique et Amérique latine/Caraïbes) et compte actuellement environ 300 sociétés membres. Les actionnaires individuels ne sont pas membres d'un réseau national ou international de cabinets d'audit et/ou autres cabinets de révision, prestataires de services.

## Structure de gouvernance

La structure de gouvernance du Cabinet s'active autour des organes légaux : assemblée générale, organe d'administration, administrateur-délégué.

Les différentes fonctions (gestion du personnel, gestion financière, contrôle de qualité) sont réparties entre les actionnaires.

Le contrôle interne repose sur des programmes de travail spécifiques au Cabinet et le contrôle croisé des dossiers.

Les procédures de contrôle sont supervisées par la FSMA dans le cadre du contrôle de qualité.

## Contrôle de qualité interne

Le cabinet de révision a mis en place un système de contrôle qualité interne basé sur la norme ISQM et destiné à fournir au cabinet de révision l'assurance raisonnable :

- que les collaborateurs et les actionnaires du cabinet de révision se conforment aux normes et aux exigences légales et réglementaires applicables ;
- que les rapports émis par le cabinet de révision ou les responsables de missions sont appropriés en fonction des circonstances.

Le système de contrôle qualité interne comprend des politiques et des procédures couvrant chacune des données suivantes :

- les responsabilités de l'organe d'administration,
- les règles d'éthique pertinentes,
- l'acceptation, la poursuite et la cessation d'une relation client et d'une mission,
- les ressources humaines,
- l'exécution d'une mission,
- la surveillance,
- la documentation du système de contrôle qualité interne,
- la gouvernance,
- les informations et les communications,
- le suivi et la prise de mesures correctrices.

Le soussigné, Olivier RONSMANS, administrateur de la société, confirme qu'il est d'avis que le système de contrôle de qualité interne, institué au sein de la société, en application de l'article 15 § 2, d) de la loi du 22 juillet 1953, fonctionne de manière efficace et apporte une assurance raisonnable qu'il reprend les deux points du premier paragraphe.

## Contrôle de qualité externe

Chaque cabinet de révision fait régulièrement l'objet d'un contrôle de qualité externe, organisé et effectué par le Collège de supervision des Réviseurs d'Entreprises (en application des articles 52 à 60 de la loi du 7 décembre 2016 portant organisation de la profession et de la supervision des Réviseurs d'Entreprises). Le dernier contrôle de qualité a eu lieu en 2023 au sujet des mandats de commissaire et d'autres missions légales qui portent sur les comptes annuels 2022 ; ainsi que sur l'organisation du cabinet. Ni « SINIO », ni un de ses actionnaires n'a fait l'objet, pendant les dix dernières années, d'une procédure disciplinaire.

# Mandats de commissaire auprès d'entités d'intérêt public

Les entités d'intérêt public pour lesquelles SINIO SRL effectuait, au 30 septembre 2025, un contrôle légal des comptes en vertu du Code des Sociétés et des Associations, et le cas échéant, précisés en vertu de lois spéciales (établissements de crédit, entreprises d'assurance, etc.), sont les suivantes :

Entité	Adresse	Numéro d'entreprise	Clôture
Association des Ressources Humaines Hospitalières (AR2H) ASBL	Avenue Albert 1er 185 5000 Namur	0447.637.083	31 décembre
Intercommunale Pure d'Electricité et de Gaz (IDEFIN) SC	Avenue Sergent Vrithoff 2 5000 Namur	0257.744.044	31 décembre
Association Intercommunale Bureau Economique de la Province de Namur (B.E.P. Namur) SC	Avenue Sergent Vrithoff 2 5000 Namur	0219.802.592	31 décembre
Société Intercommunale BEP-Environnement SC	Avenue Sergent Vrithoff 2 5000 Namur	0201.400.209	31 décembre
Société Intercommunale BEP-Expansion économique SC	Avenue Sergent Vrithoff 2 5000 Namur	0201.400.011	31 décembre
Régie Communale Autonome Beauraing SPO RCA	Place de Seurre 3-7 5570 Beauraing	0506.741.361	31 décembre
Association Intercommunale d'œuvres Médico-Sociales de Morlanwelz et Environs (A.I.O.M.S.) SCRL DPU	Rue Fernand Hotyat 1 7140 Morlanwelz	0206.772.722	31 décembre
Intercommunale d'Etude et de Gestion (I.E.G.) SC	Rue de la Solidarité 80 7700 Mouscron	0229.068.864	31 décembre
Agence de Développement Local de Jemeppe-sur-Sambre RCA	Rue Emile Vandervelde 17 5190 Ham-sur-Sambre	0552.581.977	31 décembre
Agence de Développement Local de Sambreville RCA	Rue des Glaces Nationales 169/1 5060 Sambreville	0845.833.862	31 décembre
Société de Financement de Projets Structurants de l'Est du Brabant Wallon SA	Rue Louis de Geer 2 1348 Ottignies-LLN	0807.763.936	31 décembre
Le Carmel de Matagne-la-Petite RCA	Rue Martin-Sandron 114 5680 Doische	0542.784.581	31 décembre
Intercommunale Bataille de Waterloo 1815 SC	Ch. Des Vertes Bornes 90 1420 Braine-l'Alleud	0260.389.075	31 décembre

## Pratique d'indépendance

Les règles d'indépendance en vigueur au sein du cabinet de révision tiennent compte d'une part des dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique et d'autre part des normes applicables en Belgique.

Le Cabinet veille à ce que les actionnaires et collaborateurs se trouvent dans une situation de parfaite indépendance dans les dossiers qu'ils traitent.

A cet effet, une déclaration est signée par chacun des actionnaires ou collaborateurs intervenant dans chacun des dossiers.

Le soussigné, Olivier RONSMANS, administrateur de la société, confirme qu'une vérification interne du respect de ces règles d'indépendance a été effectuée, en application de l'article 15, § 2, g) de la loi du 22 juillet 1953.

## Formation permanente

Le cabinet de révision organise la formation continue des Réviseurs d'Entreprises au travers d'un programme établi chaque année. Ce programme interne s'ajoute au programme annuel de formation continue de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises.

Il est, en outre, soumis pour approbation à l'Institut des Réviseurs d'Entreprises afin de pouvoir s'intégrer dans le programme de formation minimum obligatoire imposé à la profession en Belgique.

Le soussigné, Olivier RONSMANS, administrateur de la société, confirme conformément à l'article 15, § 2, h) de la loi du 22 juillet 1953 que la politique de formation suivie par le cabinet de révision permet à ses Réviseurs d'entreprises de respecter les articles 14, § 4 et 31 de la loi du 22 juillet 1953.

## Information financière

Le cabinet de révision n'étant pas membre d'un réseau, seules les informations financières du cabinet de révision sont communiquées ci-dessous (exercice clôturé le 30 septembre 2025) :

Capitaux propres	441.414,48 EUR
Total de l'actif	2.037.653,49 EUR
Chiffre d'affaires	3.887.064,05 EUR
Nombres de personnes occupées	14,7 ETP
Actionnaires et administrateurs	8

Les honoraires perçus au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2025 se ventilent comme suit :

Missions permanentes de contrôle légal des comptes annuels	1.726.955,00 EUR
Autres missions légales	470.977,26 EUR
Autres missions	1.689.131,79 EUR

## Bases de la rémunération des actionnaires



La rémunération des actionnaires est déterminée sur la base d'un montant mensuel fixe.

Les résultats de l'exercice sont répartis entre les actionnaires en tenant compte de la solidarité et la confraternité entre ceux-ci.

La rémunération des actionnaires – et de tous les collaborateurs du cabinet de révision – ne dépend en aucune manière des résultats des contrôles légaux des comptes ou d'autres aspects pouvant représenter un risque pour l'indépendance du cabinet de révision.

## Actualisation

Les éléments d'information repris dans ce rapport de transparence ont été actualisés jusqu'au 30 septembre 2025 y compris. Les décisions prises par l'Assemblée générale du 09/03/2026 ont été incluses.

Naninne, le 26 mars 2026.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'O. Ronsmans', with a long horizontal stroke extending to the right.

**SINIO SRL**  
représentée par  
Olivier RONSMANS,  
Administrateur.

# SINIO

**Des chiffres  
et vous !**

A. Rue de Jausse 49 - 5100 Naninne  
T. 081 30 22 42 F. 081 31 08 50  
E. [namur@sinio.be](mailto:namur@sinio.be)

TVA. BE 0446.111.908 - RPM NAMUR  
IBAN. BE14 2500 2896 4083  
BIC. GEBABEBB